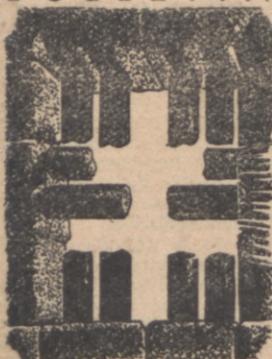


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR

VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6^e ▼ LITTRÉ 30-09

NOTRE ENQUÊTE

Suite de l'article paru dans le N° 14

L'article par lequel Anise a inauguré notre « Tribune Libre » me choque en plusieurs points. Je n'en retiendrai qu'une phrase qui me semble exprimer l'essentiel et le pire : « Nous venions en aide par priorité à celles qui étaient utiles à la communauté et le seraient encore au retour... »

Je conteste une pareille discrimination en fait et en droit. Je ne sais si quelques camarades du 32 ou du 24 eurent dans le camp tant de pouvoirs qu'elles purent aider plus que leur voisine de lit et être amenées à de pareils choix. Je n'ai pas vu que pour toutes celles qui sont passées au 22, 26, 27, 28 ou sous la tente, semblables occasions se soient présentées et le « nous » d'Anise ne peut engager un ensemble numériquement valable de déportées. Je sais en tout cas, pour ma part, que les rares soupes supplémentaires dont j'ai joui au Camp me venaient de Marie-Elisa Nordman qui n'avait, j'imagine, aucune illusion sur mon « utilité » dans la société communiste qu'elle rêve.

Pourtant j'admettrai que les communistes en guerre contre la Société, n'ont, dans leur lutte révolutionnaire contre toute une civilisation, d'autre critérium vis-à-vis de leurs semblables que celui de l'utilité de chacun. Mais, je ne comprends point comment celles qui sont liées à une tradition humaniste, chrétienne ou républicaine, peuvent, dans leur comportement envers les autres se référer à une notion d'utilité sociale. Il me semble que pour elles chaque homme, si misérable soit-il, si impropre à tout service, doit avoir une dignité égale à celle de tout autre, et qu'il faut respecter. Le principe contraire aboutit à l'érection des camps de concentration. Car si on favorise ceux qui sont « utiles » à la communauté c'est pour la débarrasser de ceux qui sont « nuisibles » qu'on les extermine. Et répartir, fût-ce des aspirines au pro-rata de l'utilité sociale des camarades, eût été s'abandonner à la norme fasciste de l'ennemi. Qui y songeait vrai-

Suite page 2, col. 1

QUELQUES RÉFLEXIONS D'UN PRISONNIER HEUREUX

(Poème en prose).

Que m'importent les vitres blasfèdes, les murs ruisselants et les meubles sordides, car je possède en moi plus de fleurs qu'il n'en faut pour dissiper l'haléine ensiférée de toutes les prisons du monde.

Si le soleil jamais ne s'aventure jusqu'à mon antre noire, je ne m'en soucie guère car je suis éclairée par une lumière ardente que mon cœur, comme un miroir multiple, ne cesse de réfléchir.

Si d'aventure quelque tristesse jusqu'à mon âme s'achemine, je prends la grande allée qui s'en va vers les rêves et j'arrive très vite au pied d'un coteau vert où gîtent mon village et son ruisseau paisible, et son clocher pointu.

Tout y est simple et tranquille. J'y retrouve les vies entremêlées des odeurs et des bruits, et si je prête un peu l'oreille, je perçois le murmure de la forêt voisine que m'apporte le vent sec qui traverse les blés...

Et lorsque mon songe s'interrompt et que je me heurte brutalement aux barreaux de ma geôle, il me semble que j'ai fait un grand voyage dans les temps irréels. Alors, je me sens plus libre que l'oiseau qui frotte en vain ses plumes contre ma cage, je me sens plus libre que l'homme libre qu'enchaînent savamment ses désirs insatisfaits et son morne désenchantement.

Que m'importent les vitres blasfèdes, les murs ruisselants et les meubles sordides, puisqu'ils sont l'asile d'un Royaume plus grand et plus resplendissant que tous les royaumes de la terre.

BELLA.

IN MEMORIAM

Claire GRASSET

Claire, une camarade très douce, que l'on n'entendait jamais ni se plaindre, ni réclamer : telle je me la rappelle au bloc 27 quand je fis sa connaissance pendant l'été 1944. Elle était du convoi des 27.000 ; quelques semaines plus tard nous étions transférées au bloc 15.

Elle parlait peu, ne racontait jamais ce qu'elle avait fait dans la résistance. Mais quand il y avait des nouvelles de France, elle écoutait de toute son âme que l'on sentait vibrante sous la frêle enveloppe d'un pauvre corps déjà atteint. Pourtant, elle avait une très grande facilité de parole. N'était-elle pas professeur ? et lorsque pour nous distraire notre chef de tricot polonaise demandait à Claire de nous raconter quelque chose, c'était un délice que de l'entendre : souvenirs littéraires, contes de fées, légendes folkloriques. Puis elle disparaissait simplement dans la foule anonyme du block.

L'hiver suivant fut très rude ; Claire maigrissait et devenait chaque jour plus faible. Marchant difficilement, elle fut un matin renversée par un SS et mourut cruellement par son chien.

Elle ne devait pas se remettre de ses blessures.

En janvier 1945, elle fut envoyée au Jügendlager. Je la revis pour la dernière fois le matin où par un froid de - 25°, elle dut attendre de longues heures debout, son transfert du grand camp. La passion de Claire Grasset s'acheva au Jügendlager par une mort douloureuse. Jusqu'au bout, Claire avait porté témoignage.

MAITTE, 35-196.

h 2 h 616

NOTRE ENQUÊTE (suite)

ment? Il me semble que les camarades faisaient les unes pour les autres le peu qu'elles pouvaient, spontanément, sans calcul, humblement, au hasard des rencontres et des voisinages, sans souci d'une société où nous avions les unes et les autres si peu de chances de revenir.

C'était bien ainsi et tout naturel après tout pour les filles d'un pays où depuis des siècles on pratique gentillesse et égalité. Lisons-nous avec étonnement dans notre enfance le refus que l'illustre prisonnier de Damiette oppose à ceux qui lui offrent sa libération. Il ne veut pas être libéré sans ses compagnons de captivité, ignorait-il pourtant « l'utilité » qu'il présentait pour la France et la chrétienté. Ce devoir d'égalité fraternelle que pratiquait saint Louis, la révolution l'a inscrit dans notre devise républicaine et quand De Gaulle en 1941 dégageait devant la presse internationale le sens de cette guerre, il précisait dans le même esprit « Nous entendons faire en sorte... que tout homme ait qualité pour vivre, quelles que soient sa race et ses opinions, et même s'il est infirme, s'il est malade ou s'il est vieux ».

BLUETTE.

**

Quel devait être le comportement du déporté entré dans le système concentrationnaire?

Devait-il pour sauver le plus de vies possible entrer dans le système et collaborer à l'administration?

C'est une question qui se posait forcément au début. Pourrais-je rendre service en prenant une charge dans le camp?

Celles qui l'ont résolue par l'affirmative, parce qu'elles savaient quelques mots d'allemand se sentaient responsables de leur groupe, et espéraient, en acceptant un poste d'anweiserin, rendre service à leurs compagnes, ont pu le faire sincèrement, généreusement même.

Mais ce n'était qu'une très courte illusion. Très vite, on se rendait compte que toute participation à la direction du camp engendrait immédiatement une sorte de complicité.

Le système nazi était conçu de façon si machiavélique qu'il mettait fatallement celles qui avaient assumé une charge dans l'obligation de trahir leurs compagnes. L'astuce et la perfidie SS consistaient à attacher des avantages matériels à ces charges (plus de nourriture, moins de travail) et à faire payer ces avantages par l'obligation avilissante de lier partie avec eux.

Il pourrait s'agir de décider de la vie et de la mort de ses compagnons. Avait-on le droit de choisir, demande l'enquête d'Esprit, en se basant sur l'efficacité des uns et l'inéfficacité des autres?

Je réponds formellement: « Non », et la seule question posée me paraît déjà monstrueuse. Que savons-nous de l'efficacité des êtres? De quel droit sauverai-je les uns et condamnerai-je les autres? Parce qu'elles sont mes amies? Quelle horreur et quel égoïsme! Parce que je juge leur vie nécessaire? mais en me basant sur l'univers concentrationnaire que je hais? ou sur celui des vivants où je ne suis pas sûre de revenir?

Les tentatives faites à l'intérieur des camps de femmes pour organiser l'univers concentrationnaire n'ont toujours semblé, même lorsqu'elles étaient sincères, aboutir à un renforcement du système.

PROCÈS DE RAVENSBRÜCK

Le chemin de la chambre à gaz

Nous vous communiquons ici, chères Camarades, quelques extraits de la presse allemande qui concerne le deuxième procès de Ravensbrück devant le Tribunal militaire britannique de Hambourg:

(Extrait du Hamburger Allgemeine Zeitung du 20 avril 1948.)

Dans le deuxième procès de Ravensbrück qui est en cours devant un tribunal militaire britannique à Hambourg, il s'agit uniquement de femmes qui sont accusées d'avoir commis des mauvais traitements et des meurtres sur les personnes alliées dans le camp de concentration de Ravensbrück et dans le camp de jeunesse voisin Uckermark. Après la prise de témoignages, a commencé hier l'audition des accusées entre autres de la première surveillante Closius. Elle a été accusée par différents témoins à charge d'avoir coopéré efficacement dans le camp auxiliaire d'Uckermark à la sélection des prisonnières pour la chambre à gaz. L'accusée a déclaré que la sélection était faite par un docteur et des infirmiers et que sa tâche consistait à séparer les prisonnières choisies et à les conduire à la salle de gymnastique d'où les transports partaient pour la chambre à gaz. Elle a pris part à ces transports. Pendant cette période, environ 700 prisonnières auraient été gazées. D'anciennes prisonnières ont raconté les mauvais traitements, coups de pied et coups de fouet qu'elles recevaient. La sélection des femmes destinées à la chambre à gaz se faisait arbitrairement après avoir laissé celles-ci pendant des heures debout pieds nus pour l'appel par un grand froid; elles étaient alors amenées à peine vêtues de force pour les transports.

Fin de la prise des témoignages.

(Extrait du Hamburger Allgemeine Zeitung du 23 avril 1948.)

**

Au cours de l'audition des accusées de Ravensbrück, les accusées Rabe et Mohnke ont déclaré ne pas avoir pris part aux mauvais traitements subis par les prisonnières. Les déclarations des témoins données au cours de ce procès n'étaient pas exactes. Les appels de sélection pour la chambre à gaz ont été faits par le chef de camp Schwarzhuber, par le docteur, les infirmiers et la chef-faine de camp Closius. Elles-mêmes n'ont rien su du but de ces transports. L'accusée Braach a donné des indications plus précises sur le camp de Jeunesse Uckermark dont elle était la dirigeante en second. Elle a déclaré en plus, en réponse aux accusations portées contre elle, qu'elle n'avait jamais maltraité les prisonnières. Elle n'avait jamais pris part aux sélections pour la chambre à gaz. La

Je ne crois qu'aux tentatives faites tout à fait à l'opposé du système: un réseau d'amour et d'entraide n'impliquant aucune complicité avec les SS.

On m'objectera que cette attitude était inefficace, puisque seule la participation aux charges pouvait donner un peu de pouvoir effectif.

C'est vrai, mais il y a une force dans

cinquième accusée, Elfriede Toborenz, ancienne dirigeante du camp de Jeunesse, a déclaré qu'elle n'avait jamais rien su de positif sur les incidents qui se passaient dans la partie du camp qui avait été réquisitionnée pour le camp de concentration de Ravensbrück.

Les témoins de la défense ont déclaré à l'unanimité que l'accusée Braach avait été au camp de jeunesse d'Uckermark de mai 1942 à avril 1945 sans interruption et pour cette raison il était absolument impossible qu'elle ait été en même temps surveillante au camp de concentration de Ravensbrück. Après la prise des témoignages, le Tribunal s'est retiré jusqu'à ce que commencent aujourd'hui les plaidoyers de la défense et de l'accusation. Le jugement sera rendu lundi.

**

Condamnation à mort au procès de Ravensbrück

(Extrait du Hamburger Allgemeine Zeitung du 27 avril 1948.)

Hier après-midi, au procès de Ravensbrück, l'ancienne surveillante-chef du camp d'extermination Uckermark, Ruth Closius, a été condamnée à mort par pendaison par un Tribunal militaire britannique pour crimes de guerre, pour mauvais traitements et participation au meurtre de ressortissants alliés. La surveillante, Margaret Rabe, reconnue coupable des mêmes accusations, a été condamnée à la prison perpétuelle, cependant que la surveillante, Elfriede Mohnke, a été condamnée à 10 ans de prison pour mauvais traitements des ressortissants alliés du même camp. Ruth Closius et Margaret Rabe ont été reconnues coupables d'avoir livré 3.000 femmes à la chambre à gaz et d'avoir maltraité les prisonnières. Les deux accusées Jahanna Braach et Lotte Toberenz ont été acquittées.

Le verdict doit encore être confirmé par le Haut-Commandant Britannique en Allemagne. Il est douteux que la peine de mort sera maintenue pour Ruth Closius, puisque le Parlement britannique s'est prononcé dernièrement pour l'abolition de la peine de mort, et l'exécution du jugement rendu est ajournée jusqu'à ce que la décision relative au projet de loi soit prise. Les Autorités britanniques d'occupation en Allemagne ont posé la question à Londres, si cette décision s'applique aussi aux Allemands condamnés par les Tribunaux militaires britanniques.

Elfriede Mohnke, condamnée à 10 ans de prison, et qui va accoucher prochainement, s'est évanouie pendant la lecture du verdict. Sa grossesse a été déclarée, du côté officiel, incompréhensible, étant donné qu'Elfriede Mohnke se trouve depuis trois ans en prison préventive.

le refus à la collaboration. Il y en a une aussi dans la valeur spirituelle d'un amour très grand. Nous sommes nombreuses à l'avoir senti. Cet amour, la découverte que nous avons faite les unes des autres dans l'angoisse et l'impuissance, le rejet des compromissions.

N'est-ce pas une richesse inappréciable?

Marie-Madeleine MICHELYN.

NOUVELLES DE FRANCE

SECTION DU LOIRET :

Un déjeuner suivi d'un copieux goûter a réuni nos Camarades chez l'une d'elles: Mme Barbay. Le compte rendu en sera fait prochainement par notre déléguée Marguerite Flamencourt. Nous savons seulement que l'atmosphère était extrêmement agréable et fraternelle.

SECTION DE LA MOSELLE

L'A.D.I.R. a eu la grande douleur d'apprendre la mort de Marie Dahlem de Sarreguemines, âgée de 56 ans.

Dès juin 1940, Marie Dahlem prit une part active à la Résistance. Dans ce département de la Moselle si durement éprouvé à chaque guerre, elle favorisa les évasions, les passages. D'autres diraient mieux que nous ce que fut son activité de Résistance; ce que nous savons bien c'est que toute sa vie fut au service de la France, de sa ville natale, de ses Camarades. Élu conseillère municipale dès la Libération, le Conseil municipal a tenu à témoigner qu'elle a donné le meilleur d'elle-même dans l'exercice du mandat qu'elle a tenu à remplir à force de volonté; même après que la maladie l'eût terrassée.

Ce que nous voulons particulièrement dire c'est que dès la création de l'A.D.I.R., elle mit toutes ses forces au service de ses camarades. C'est elle qui organisa cette Section de la Moselle — si vivante — qui sut grouper toutes nos camarades lorraines. Avec un dévouement inlassable elle nous signalait les cas les plus tragiques. Elle connaissait les soucis et les besoins de chacune et n'épargnait point sa peine pour dépanner ses camarades. Alors qu'elle était déjà bien malade, elle nous envoyait son neveu pour faire la liaison. Les camarades étaient pour elle une pensée constante.

L'A.D.I.R. connaît la perte qu'elle fait en la personne de Marie Dahlem. A sa famille, à nos camarades lorraines, le Conseil d'administration adresse ses bien sincères condoléances.

SECTION DE LA TOURAINE

Le 28 mai ont été célébrées à Tours les obsèques de Jeanne Pouvreau, arrêtée ainsi que son mari en novembre 1943 après avoir rendu de grands services à la Résistance et aidé de tout leur pouvoir les patriotes internés à la prison de Tours.

Notre chère Camarade, déportée à Ravensbrück devait mourir d'épuisement à Malmo (Suède) le 2 mai 1945, quelques jours après sa libération. Une garde d'honneur veilla la dépouille mortelle de notre amie à la Chapelle ardente de l'Hôtel-de-ville dans laquelle pendant 48 heures ce fut un émouvant défilé d'amis, de Membres des Mouvements de Résistance, des représentants officiels de l'Armée, de la Préfecture, de la Municipalité. Un piquet de spahis rendit les honneurs militaires. L'office religieux fut célébré par des prêtres déportés.

Au cimetière, l'abbé Carlotte, au nom de l'Amicale des Réseaux, M. Papin, au nom de la F. N. D. I. R. et de la F. N. D. I. R. P. rendirent un dernier hommage à la chère disparue, ainsi qu'à son mari, mort en déportation, et s'associèrent à la douleur de leur fille, notre chère camarade: Suzanne Pouvreau, seule rescapée des bagnes nazis, à laquelle nous redisons notre fidèle et compatissante amitié.

SECTION DE PARIS

Le samedi 29 mai, à Antony, a eu lieu une cérémonie profondément émouvante: le retour des cendres de notre Camarade Simone Seailles.

Simone Seailles, Viollette dans la Résistance, est née le 22 novembre 1917, à Paris. Elle se mit, dès juin 1940, au service de la Résistance. Dans le dur combat qu'elle soutint, elle déploya toutes les qualités d'intelligence, d'enthousiasme qui étaient en elle. Arrêtée le 21 janvier 1944, déportée, elle va durant le dur périple qui, de Fresnes la conduira à Ravensbrück, Neubrandenbourg, Thérésienstadt, faire preuve du courage le plus grand et du dévouement le plus pur. Elle donne ainsi qu'en témoignent les survivantes « tout ce qu'elle a aux plus faibles, détruisant sa propre santé ». La capitulation allemande la trouve à Thérésienstadt, en Tchécoslovaquie, éprouvée. Elle met ses dernières forces au service de ses Camarades. Terrassée par la dysenterie, elle succombe le 26 mai 1945. Incinérée seule, son urne ramenée en France, repose dans la crypte des Invalides jusqu'en 1948. Le 29 mai 1948, ses cendres furent inhumées dans le caveau familial. Toutes ses camarades survivantes, celles qui l'avaient connue, celles qu'elle avait soutenues, sauvées, avaient tenu à être là. Durant trois jours, dans la grande maison familiale, une garde d'honneur s'établit autour du petit cercueil. L'une d'entre elles: Ariane Kohn, une 47.000, va vous dire ce que fut cette veillée...

Dans la chère maison d'Antony, enfin retrouvée, Simone est là. Son petit cercueil plein de cendres légères, s'est arrêté pour quelques jours dans la grande pièce tendue de blanc, au milieu de fleurs magnifiques, de hautes lumières, des Camarades de France, des Compagnes de lâbas, qui veillent, immobiles, près d'elle, dans un dernier appel plein de tendresse et de prière.

Des voix, des mains qui l'aiment, guidées par sa maman, l'enveloppent d'une musique délicate et belle. Les syllabes sonores de la langue grecque chantent l'*Alleluia*, un Prêtre orthodoxe grec était venu. Comme elles évoquent bien la force, la douceur volontaire, la beauté gracieuse, la richesse de celle qu'elles entourent de louange et d'imploration, de celle qui a donné sa vie à son pays, puis à ses Camarades.

La voix qui s'en va doucement, portée par deux compagnes, saluée et escortée par les soldats de France, précédée de drapeaux splendides: celui des F. F. I. français et hellènes qui l'ont veillée, celui de son réseau, celui du bataillon de la mort de Dachau entre autres, tandis que chantent les voix fraternelles: « Ce n'est qu'un au revoir, ma sœur,... ce n'est qu'un au revoir... »

De nombreuses délégations entourent ses parents, ses frères, sa famille, ses amis. M. le Ministre des Forces Armées, M. le Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre se sont fait représenter. La Princesse Bonaparte de Grèce est venue. Antony a délégué autour de M. le Maire, les Représentants des Associations de Résistants, F. F. I., Anciens Combattants, Internés, Déportés, du parti Communiste, les écoliers et écolières, les voisins et amis. La confédération F.F.C., Fédération des réseaux renseignement F.F.C., Fédération Libre Résistance (Action Buck), Amicale des ré-

seaux Action F.F.C. (BCRA), est là aussi là aussi avec les Colonels Girard, Adam, Campinchi, Saint-Gast, Garnier, le Commandant Manoukian. Les Chefs du Réseau « Sylvestre », son réseau, sont venus de Lille. L'A.D.I.R. a envoyé sa Présidente, sa Secrétaire générale, de nombreuses Camarades. Pierre Perron, Directeur de la Châgne est venu.

Et c'est M. le Maire d'Antony qui, seul, au nom de tous, adresse à Simone un simple et sobre adieu avant que ne s'élève le chant de la délivrance, le chant de la liberté, la Marseillaise !

Simone est revenue en terre de France, au milieu des siens. Les survivantes des 47.000, qui ont découvert en elle la grandeur unique d'un don continu et total, la douceur d'un rayonnement pur dans la vie effroyable des camps, redisent à sa maman, à tous les siens, ce mot de l'une d'entre elles :

— Merci de nous avoir donné une fille telle que la vôtre.

Une 47.000.

**

VENTE :

La vente que nous avions envisagée pour le mois de juin est reportée au début de l'automne. Cette décision a été prise pour les raisons suivantes: multiplication des manifestations de charité à Paris qui finissent par lasser le public, crainte de ne pas pouvoir réunir à temps tous les produits que nous attendons.

Un certain nombre de nos Camarades de Province nous ont déjà envoyé des aquarelles, des poupées, des porcelaines, des denrées alimentaires. Nous tenons à souligner l'effort fait par notre Déléguée de Reims, qui a alimenté tout un comptoir en vins de champagne; par notre Déléguée du Loiret dont le comptoir est riche déjà de produits tels que: vinai-
gre, moutarde, rillettes, vouvray, etc...

Nous comptons sur toutes nos Camarades puisque le temps ne nous est plus mesuré, pour qu'elles assurent le succès de notre vente.

Nous suggérons qu'elles nous habillent chacune une poupée pour le comptoir de jouets.

GROUPEMENT D'ÉTUDES

Le Groupement d'études constitué sur l'initiative d'Elisabeth Ingrand-Dussauze, a tenu une première réunion le mercredi 23 juin. Un compte rendu de cette première prise de contact sera donné dans le prochain bulletin.

Quatre des membres du groupement ont été chargés de préparer une étude et de recueillir les vues de nos camarades pour définir et affirmer la « position de la Résistance ».

Pour les aider dans cette tâche, elles demandent à tous nos camarades de s'y intéresser aussi, et en particulier, d'envoyer, aussi rapidement que possible :

1) à Elisabeth Ingrand (Dussauze), les indications bibliographiques et si possible une analyse et un commentaire sur ce qu'elles connaissent comme publications sur la Résistance;

2) à Yvette Gouineau, les indications bibliographiques et si possible une analyse et un commentaire sur ce qu'elles connaissent comme publications parues depuis la Libération contre la Résistance.

CARNET FAMILIAL

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

— Germain, fils de M. et Mme Philippi, née Jonas, le 25-6-48.

— Mme Lucie Artus (27.577) a le plaisir d'annoncer qu'elle est grand'mère de deux jumeaux : Jean-Pierre et Jean-Marie.

— M. et Mme Frank-Bremell et Mme née Anika Neyssel, ont le plaisir de faire part de la naissance de leur fille Mariette, à Gotheborg (Suède).

— M. et Mme Louis Robert Pertuis, née Rousselot Denise, ont le plaisir de vous annoncer la naissance de leur fille : Catherine.

RECTIFICATIF

— Mme Andrée François; N.N. Block 32 (amputée), n'est pas celle qui a eu le honneur d'avoir un fils (bulletin n° 13). Il doit s'agir de son homonyme également de Meurthe-et-Moselle.

MARIAGE

— Mme Levesque (38.921) a le plaisir d'annoncer le mariage de son fils Gilbert, avec Mme Janine Junique.

— M. Dao Dinh Mien et Mme Vve Boulangier, née Deleuil Aimée, ont le plaisir de vous faire part de leur mariage, célébré le 21 juin à Saint-Raphaël.

DECES

Nous avons eu la douleur d'apprendre le décès de Renée Choussard, après une longue maladie. L'ADIR et ses amies avaient pu lui donner la dernière consolation de revoir son pays natal « Strasbourg » où elle a été inhumée.

ANNONCES

Mme Goupille (ex 35.217), Croix de guerre, Médaille de la Résistance, Médaille of Freedom, serait heureuse de recevoir ses Camarades dans sa pension de famille « L'Escale », à Saint-Denis-d'Oléron (Charente-Maritime), grand jardin, cuisine soignée, spécialités.

Elle fera un prix spécial à ses Camarades de Déportation.

Camarade, veuve officier, cherche appartement 4 pièces à Paris ou banlieue proche métro Courcelles, donnerait en échange : 4 ou 5 pièces dans propriété avec jardin, bois, situé à 3 kms de Sarlat (Dordogne), en location gratuite pendant dix ans ;

ou offre viager à personne âgée ayant revenus insuffisants pour se retirer dans pension de famille, contre jouissance de son appartement ;

ou louerait 4 pièces vides à personne disposant d'un appartement trop grand ou trop coûteux pour elle. — Ecrire à Mme Kauffmann Marie-Thérèse (n° 22.393 à Neubrandenbourg), 119 bis, r. Cardinet, à Paris (17^e).

NOTRE FOYER

Le dîner des 57.000 qui a eu lieu le 26 mai a groupé plus de 60 camarades. Les 57.000 avaient répondu avec enthousiasme à l'appel adressé par Mme Louston qui, très gentiment, pour éviter au Secrétariat un travail supplémentaire s'était chargée de diffuser l'appel. Les maris, les frères, les fils avaient tenu à venir assez nombreux.

Etaient présents :

Anise Anikly, André Boujon, M. et Mme Boury, Mme Boucher, M. et Mme Couré, Mme Duc et son mari, M. et Mme Dominjon, Jacqueline Emery, Raymond Fromentin, Mme Fouque, Mme Galan, Andrée Gibault, Marie-Line Guttmann, Mme Guérin, Germaine Homel, Mme Jackson, Laurey Valentine, Leblond Fanny, Leroy Lucienne, Mme Levallois, Mme Loustan eau, Mme Maspero, Mme Marcepoil, Odile Marx, Mme Mathey, Mme la Comtesse de Marotte, Mme Moch et son fils, Marie Medar, Mère Poule, Mme Pete-Delabre et son mari, Mme Petit, Françoise Péret, Mme Payen, Mme Pagniez, Mme Rousseau de Claren, Mme Rousseau Villard, Mme Raffalovitch Mme Schwing, etc.

Ce dîner, qui avait été improvisé en quelques jours, a été l'un des plus réussis de l'année. On sentait que toutes les Camarades présentes étaient heureuses de se retrouver, si heureuses qu'elles auraient aimé recommencer le mois suivant, mais les dates étaient retenues déjà pour la réunion d'autres commandos.

Le dernier dîner de la saison sera celui des internées qui aura lieu le mercredi 7 juillet. Une nouvelle série de dîners reprendra en octobre.

Il est offert par l'œuvre des « Détresses cachées » du travail de tricot à domicile. S'adresser à Mme Louis Piettre, 5, rue de Valois, Paris (1^{er}).

Etudiante désire donner des leçons à des débutants ou garder des enfants l'après-midi.

S'adresser : 4, rue Guynemer.

Jeune femme possédant une machine à écrire demande secrétariat (1/2 journée) à domicile ou copie de manuscrits.

S'adresser : Mme Bicharzon, 32, boulevard Péreire. Tél. Wag. 95-38.

Echange d'appartement

Une de nos Camarades, obligée d'habiter loin de Paris, échangerait appartement 2 grandes pièces, cuisine, entrée, 15^e arrondiss^t (petit loyer), contre Pavillon 4 pièces situé en grande banlieue.

Faire proposition : Service Social, 4, rue Guynemer.

CHRONIQUE JURIDIQUE

Nos camarades ne doivent pas oublier de percevoir les suppléments alimentaires auxquels leur qualité de déporté politique leur donne droit.

Nous leur communiquons à ce propos des extraits d'une circulaire parue le 22 juin et qui concerne les conditions d'attribution de ces suppléments.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les suppléments alimentaires ne peuvent être attribués qu'aux déportés politiques, au sens des articles 9 et 17 de l'ordonnance du 11 mai 1945 modifiés par les articles 1 et 2 de la Loi n° 47-1736 du 5 septembre 1947.

La qualité de déporté politique ainsi déterminée sera constatée par le paiement effectif de la totalité de la prime de déportation (complément de prime de 3.000 francs inclus).

Il vous est rappelé que le motif le plus fréquent pour lequel certains déportés n'ont pas perçu le complément de prime de 3.000 francs est le retrait de leur qualité de déporté politique à la suite d'une décision de la Commission Départementale de Contrôle.

Toutefois, si certains déportés politiques n'ont pas perçu le complément de prime de 3.000 francs par suite de leur négligence, ou de la totalité de la prime de 8.000 francs parce que récents bénéficiaires de la Loi du 5 septembre 1947, il appartient aux Secrétaires Généraux d'Offices d'intervenir auprès de la Direction Départementale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre afin que leur situation soit régularisée dans les moindres délais.

Il peut se trouver enfin que des déportés politiques aient perçu le complément de prime ou la totalité de la prime dans un Département autre que celui dans lequel ils résident. Il leur suffira alors de solliciter de la Direction Départementale intéressée une attestation de paiement, ainsi qu'un certificat de radiation de l'Office Départemental qui effectuait précédemment la remise des tickets de suppléments.

DEPORTES D'ALLEMAGNE RAPATRIES AVANT LE 1^{er} MARS 1945 ET INTERNES DES CAMPS ET PRISONS D'ALSACE ET DE LORRAINE.

Le bénéfice de l'ordonnance du 11 mai 1945 a été étendu sous certaines conditions aux déportés politiques en Allemagne rapatriés avant le 1^{er} mars 1945 et aux internés des Camps et Prisons d'Alsace et de Lorraine, par la loi du 5 septembre 1947.

La circulaire B.869 du 24 mars 1948 leur reconnaissait donc le bénéfice des suppléments alimentaires sous réserve du paiement effectif de la prime de déportation.

Le Gérant responsable : C. DAVINROY